

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2025/121532/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 20/10/2025

AGENT VISITEUR

Tiago Ferreira

ADRESSE DU CONTRÔLE Rue du Grand Etang 22 - 5070 Fosses-la-Ville

AGRÈMENT RÉGION WALLONNE

AGRW. DEP-048/A/11 15/09/2025



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire

#TVA non communiqué

Adresse Rue du Grand Etang 22 - 5070 Fosses-la-Ville

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non

Situation du réservoir Dans la cave

Localisation du dépôtage Sur le réservoir

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Non	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	1200	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	Hauteur 150cm	Commentaire relatif à la déclaration de classe 3	Non applicable
Type de réservoir	Ovale - Aérien - Simple paroi - Métallique		

CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Mono-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le bas	Conduite de remplissage	Pas Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	absent
Système de mesure de niveau	présent	Autres raccords	Conforme
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Pollution en dehors du réservoir	Non
Encuvement	pas présent	Système de détection de fuite	NON

AUTRE(S) REMARQUE(S)

Il est conseillé de placer un remplissage en 2pouces mal

Il est conseillé de placer un systeme anti-debordement

Il est conseillé de supprimer l'aspiration par le bas (placer sur l'appelon du reservoir)

Il est conseillé de supprimer la jauge latérale

Le réservoir n'est pas soumis à la réglementation en vigueur (< 3000 litres).



Ce rapport est fourni à titre informatif. L'étanchéité est assurée et il n'y a pas d'obligation de remise en conformité (bien que vivement conseillé).

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression(M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Fosses-la-Ville

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2025/121532/C01:1

› ANNEXES

Système de chauffage



Chambre de visite et accessoires



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2025/121532/C01:1

› ANNEXES

Autre



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2025/121532/C01:1

› ANNEXES

Autre



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 125/2025/121532/C01:1

› ANNEXES

Autre

